

## **Habitat et urbanisme**

La communauté de communes a la compétence "urbanisme" depuis 2017. Depuis cette date, elle valide en conseil communautaire toute modification apportée aux PLU communaux (plans locaux d'urbanisme).

Par ailleurs, la communauté de communes élabore actuellement son [PLU intercommunal](#).

Enfin, le [service droit des sols](#) instruit, pour le compte des communes, les demandes de travaux : permis de construire, déclarations de travaux, etc.